

Passage enfant-adulte dans le champ du handicap Expériences en Rhône-Alpes



De 16 à 25 ans : ... tentatives pour réconcilier
des temporalités troublées

Mr Jean Pennaneac'h, Directeur des services,
SESSAD, SAVS, ESAT hors murs, Association Trisomie 21 Loire
Dr Bénédicte de Fréminville, CHU Saint Etienne,
Association Trisomie 21 Loire



Des frontières institutionnelles

1. 16 ans : fin de la scolarité obligatoire.

Jusqu'à une période récente cette limite avait peu d'influence dans le champ du handicap.

Avec les dispositifs d'inclusion scolaire, cette limite réapparaît.

Le cas de R.



Des frontières institutionnelles

2. 18 ans : la majorité

Âge requis pour qu'un individu soit reconnu légalement capable ou responsable.

Là encore, ce seuil a historiquement peu d'influence dans le champ du handicap.

Avec la loi de 2005, la personne, porteuse de son projet réapparaît.



Des frontières institutionnelles

- 3. 20 ans : séparation des secteurs enfants et adultes dans la gestion administrative du champ du handicap.

Cette césure a une prégnance forte sur le secteur, (agrément des établissements et service, financement....)

Le cas de A. : comment prolonger l'enfance

Le cas de L : comment se préparer à la quitter



Des évolutions sociologiques

- Axe scolaire/professionnel

Fin de la scolarité et début de la vie professionnelle

- Axe familial / matrimonial

Départ du domicile parental et formation d'un couple stable

(Olivier Galland, sociologue)



Des évolutions sociologiques

Aujourd'hui, double déconnexion :

- Il y a 4 ans entre la fin des études et l'accès à un emploi stable
- Il y a 2.5 ans entre le départ de chez les parents et la formation d'un couple
- Il y a plus de 4 ans entre l'âge médian de la fin des études et celui du départ du domicile parental



Des évolutions sociologiques

- Entre 1981 et 2001, on est passé de 12 à 24 % de personnes entre 25 et 29 ans qui demeurent chez leurs parents.

En 2007, l'âge moyen auquel les hommes quittent le domicile parental est de 24 ans, (23 ans pour les femmes)



Conséquences dans le champ du handicap

- Le secteur prend peu en compte les passages institutionnels (scolarité, majorité)
- Le secteur reste à l'écart des évolutions sociologiques
- C'est l'organisation administrative du secteur qui structure le champ en contradiction avec les aspirations des personnes en situation de handicap et leur participation aux évolutions sociétales générales.



Quelques pistes

- Proposer un véritable espace de transition de 16 à 25 ans pour intégrer l'ensemble des éléments et offrir un accompagnement en cohérence avec les évolutions sociales.



Projet de structuration

- Mutualiser une partie des moyens du SESSAD (agrément 0-20 ans), du SAVS (plus de 20 ans) et du SAT « hors les murs » (plus de 16 ans)
- Reconnaissance de ce cadre par la CDA pH
- Reconnaissance par les autorités de tarification



Scolarité et formation professionnelle

- A partir de 16 ans: diversifier les modalités de formation professionnelle et investir les dispositifs d'apprentissage, de validation des acquis de l'expérience.

Avoir du temps pour se construire une véritable représentation du travail articulée à son projet de vie



Vie sociale et projet de vie

- Faire les apprentissages nécessaires à une vie sociale autonome,
- Loisirs, logements, relations...



Autodétermination et projet de vie

- Développer le travail sur l'autodétermination :

C'est l'ensemble des « habiletés et attitudes requises pour agir [...] sur sa propre vie et faire des choix en ce qui concerne ses propres actions,[...]» (Wehmeyer, 1996).



LE SOIN

1. L'âge et le contexte du collège, du lycée impliquent des propositions différentes:
 1. Modulation en fonction du contexte de vie et familial
 2. Propositions
 1. de rééducations en groupe de personnes T21 +/- autres élèves (ULIS)
 2. ou individuel
 3. Pluridisciplinaires
 3. Travail sur:
 1. La conscience du handicap, le regard de l'autre
 2. Vie en groupe
 3. Les émotions, la vie affective, sexualité
 4. Le corps (hygiène alimentaire, esthétique...)
2. Lieux différents:
 1. Marque le passage à l'adolescence
 2. Souplesse (Libéral)



LA SANTE

- En amont
 - Améliorer l'expression de la douleur, du malaise
 - Apprendre à demander de l'aide
- Suivi médical
 - Pathologies plus fréquentes dans la trisomie 21
 - En lien avec le médecin traitant
- Responsabiliser sur sa propre prise en charge
 - Faire participer la personne à la prise en charge de sa santé dès le plus jeune âge: interlocuteur principal de la consultation
 - Repérer les personnes ressource pour le soin
 - Prendre des RV
 - En tenir le calendrier
 - Prévention

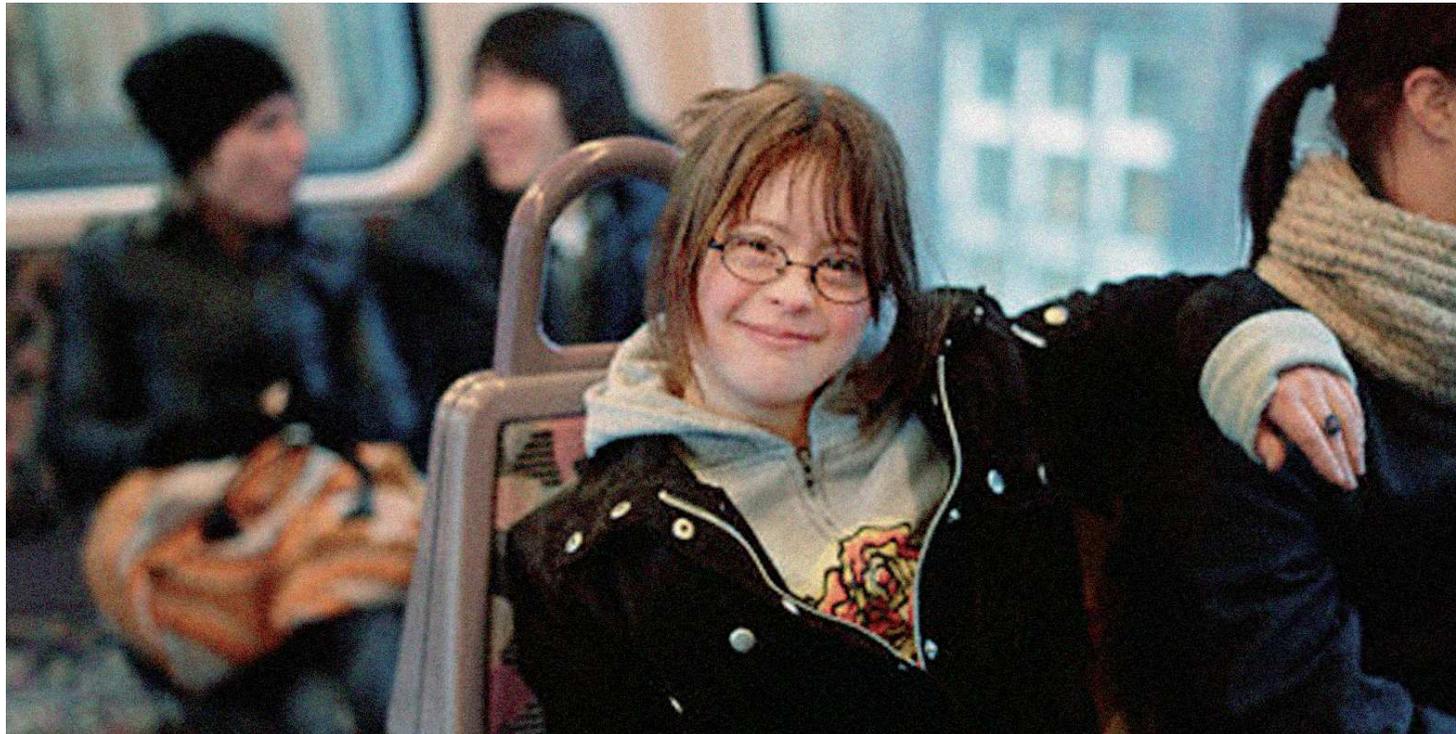


LA SANTE

- Accompagnement à l'autodétermination
 - Acquérir les compétences nécessaires à l'autodétermination
 - Faire des choix
 - Résoudre des problèmes, s'autoréguler
 - Parler en son nom
 - Contrôler plus sa vie
 - Avoir confiance en soi, s'affirmer
 - Environnements favorisant l'autodétermination
 - Occasions de faire des choix
 - Opportunités de prendre des risques, de faire des expériences
- Autodétermination: résultat d'une interaction entre l'individu et l'environnement



« C'est ma vie je la choisis »



Contacts

Un site internet : <http://www.r4p.fr>

Coordination du réseau R4P

162 av. Lacassagne Bât. A

69424 Lyon Cedex 03

Tél: 04 72 11 52 58 / 04 72 11 54 20

E mail: contact@r4p.fr

